NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/387
12 mai 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 11 MAI 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 5 mai 1995 (S/1995/386) contenant des suggestions concernant l'application des résolutions 981 (1995), 982 (1995), 983 (1995) et 990 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 31 mars et du 28 avril 1995, par lesquelles le Conseil a institué l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC), la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), et approuvé la recommandation figurant au paragraphe 84 de votre rapport (S/1995/222), qui vise à créer un Quartier général des forces de paix des Nations Unies (QG-FPNU).

Les membres du Conseil ont pris note de vos suggestions concernant la composition des contingents militaires de l'ONURC, de la FORPRONU et de la FORDEPRENU, de la composition envisagée du QG-FPNU ainsi que de votre souhait de conserver les observateurs militaires des Nations Unies, tels qu'ils se composent actuellement, qui seront déployés, selon les besoins, dans les trois zones d'opérations de l'ONURC, de la FORPRONU et de la FORDEPRENU. Ils approuvent la proposition faite dans votre lettre.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Jean-Bernard MÉRIMÉE

95-14463 (F) 120595 120595
9514463